



MEMO DU TRI

Trier ses déchets, un jeu d'enfants !

LE TRI SELECTIF

Pas d'hésitation : si c'est un emballage, je le trie !

Emballages en papier, carton, plastique et métalliques



Vides – Aplatis

En vrac
(non emboîtés
les uns dans les autres)

Y compris : barquettes
en polystyrène ou en plastique
ayant contenu des aliments



Astuces

- Je n'emboîte pas les emballages !

Deux emballages emboîtés ne peuvent pas être séparés au centre de tri et ne seront donc pas recyclés.

- J'aplatis les bouteilles, briques, cartons et cartonnettes !

- Je ne jette aucun objet dans mon sac de tri !

Les objets ne peuvent pas être triés, ni recyclés. En déposant un objet dans mon sac de tri, j'augmente la part de déchets non recyclables dans le tri, qui coûte cher.

- Je vide les emballages, mais je ne les lave pas !

Inutile de gaspiller l'eau pour laver les emballages, il suffit de bien les vider pour éviter de souiller les autres déchets recyclables contenus dans mon sac de tri.

LES BIODECHETS

Cartons et papiers souillés ou gras, essuie-tout, mouchoirs en papier, restes de repas, épluchures, os, arêtes, crustacés, coquillages, sachets de thé, marc et dosettes de café (sans plastique ni métal), cendres froides, paille des petits animaux, litière végétale ... Ces déchets sont compostés.

Utilisez uniquement des sacs biodéchets compostables dans votre bac brun.



Hors tonte, branchages et tailles : à déposer en déchèteries.

LES ERREURS DE TRI ...

Définition ?

Il s'agit des déchets déposés dans le sac de tri, mais qui ne sont pas recyclables :

- objets en plastique autres que des emballages : jouets, cagettes, bassines, cassettes vidéo, CD, matériel scolaire ou de bureau, etc
- objets du quotidien : brosses à dents, rasoirs, briquets, parapluies, serpillères, etc
- vaisselle en verre, plastique et porcelaine
- nourriture emballée
- emballages non vidés
- mégots de cigarette
- morceaux de bois ou de verre
- couches (enfants et adultes).

Ces déchets vont **dans le bac gris** →



Coût ?

En 2017, elles représentent 322 tonnes, soit **19 kilos par foyer**

→ **Soit 3 € par famille !**

LE VERRE

Bouteilles, canettes, bocaux en verre ... **Tous les emballages en verre** sont à déposer dans les bornes à verre.

Sans couvercles, ni bouchons.

Le verre se recycle à l'infini.



Important ! Les produits toxiques, dangereux, d'entretien de véhicules et jardins, de bricolage, de décoration, les huiles, les piles et les ampoules sont à déposer en déchèteries, et non dans la poubelle grise.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

ATTENTION
TOUS LES EMBALLAGES
DOIVENT ETRE
VIDES

**VIDES
ET NON
IMBRIQUÉS**

À RECYCLER

À JETER

À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**

Sans les couvercles,
ni bouchons



**BOUTEILLES
EN VERRE**



**POTS ET BOCAUX
EN VERRE**



**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL,
PAPIER-CARTON**



**PAPIERS
EMBALLAGES
ET BRIQUES
EN CARTON**



**BOUTEILLES
ET FLACONS
EN PLASTIQUE**



**TOUS LES
AUTRES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUES**

**EMBALLAGES
EN MÉTAL**



**ORDURES
MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**

**EMBALLAGES
NON VIDES**



**OBJETS
JOUETS**



**COUCHES
LINGETTES
COTONS
IMPREGNÉS**



**VAISSELLES EN VERRE
EN PORCELAINE
OU EN PLASTIQUE**



**MÉGOTS DE
CIGARETTE**



**DÉCHETS
NON
RECYCLABLES**



À RECYCLER

BIODÉCHETS



**CARTONS
SOUILLÉS**



**MOUCHOIRS
ESSUIE-TOUIT**



**CRUSTACÉS
COQUILLAGES
COQUILLES D'OEUF**



**ÉPLUCHURES
RESTES
ALIMENTAIRES
COQUILLES, OS**



**SACHETS
DE THÉ
DOSETTES
DE CAFÉ**



**SCIURE
CENDRES DE
BOIS FROIDES**



**TAILLES, TONTES,
BRANCHAGES
INTERDITS**

